

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois d'août en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 9 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 06 juillet 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Démission de M. Pierre Sévigny, salarié sur appel ou de garde
  - Engagement de M. Marin Lafleur, salarié sur appel ou de garde
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - États financiers au 31 mai 2004
  - Affectation du solde budgétaire non utilisé
- 5) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (14/07/2004)
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de M. Pierre Boisvert, lot 189-P
    - Dossier de M. Pascal Bédard, lot 4-P (amendement)
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de M. Guy Bougie, lot 157-P
  - Projet de règlement numéro 341-2004
    - Adoption du projet de règlement
  - Projet de règlement numéro 343-2004
    - Adoption du règlement
- 6) Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste – Rapport final du comité
- 7) Services financiers – Renouvellement des conditions administratives 2004
- 8) Voirie
  - Réfection du 3<sup>ième</sup> rang Est et du rang des Plaines
    - État du coût net des travaux révisé et financement

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

Acceptation des travaux et paiement

- Travaux de rapiéçage des chemins et rangs
- Fauchage et débroussaillage des chemins et rangs

Réfection du ponceau du ruisseau du Petit-Sault, 2<sup>ième</sup> rang Ouest

- Soumission(s)

- 9) Développement rue Marcel Faucher, projet # 501674  
Participation municipale au projet
- Acceptation des travaux et paiement (facture Excavations Ste-Croix inc.)
  - Financement
- 10) Traitement des eaux usées – Travaux correctifs
- Offre(s) de services et mandat
- 11) Virage à droite au feu rouge à l'intersection des routes 132 & 271
- Demande au ministère des Transports
- 12) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

203-2004

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### PROCÈS-VERBAL

204-2004

### SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 juillet 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

205-2004

### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE JUILLET 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JUIN 2004 AU 24 JUILLET 2004	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	1,104.90
	ADMINISTRATION	3,677.40
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	985.10
	BRIGADIÈRES	82.52
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	3,008.74
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4,615.44
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	3,365.76
	URBANISME	46.76
	CONCIERGE	689.84
	MONITRICES & MONITEURS	4,597.32
	MAINTENANCE T/JEUX	8.24
	AVANTAGES SOCIAUX	3,247.36
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25,429.38</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

**COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2004 – RATIFICATION**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b><u>MONTANT</u></b>
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	AVANCE DE FONDS JUILLET	15,000.00
CLAUDE ARSENAULT INC.	DÉCOMPTE PROG. #2 RUE LAFLEUR	151,835.40
COGEMAT INC.	HON. LABORATOIRE REF. 3 <sup>ÈME</sup> RANG EST & RANG DES PLAINES	517.61
COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-CROIX	AIDE FINANCIÈRE	250.00
DESROCHES PRODUITS PÉ-TROLIERS	DIESEL S/POMPAGE STE-CROIX	254.86
ERNEST JOUBERT INC.	DÉTECTEUR DE MÉTAL	1,236.52
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÈGL. 272-1999 (GAR. MUN.)	5,293.00
FRANÇOIS FOURNIER	REMB. INSCRIP. T/JEUX	80.00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	794.12
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	107.74
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	665.48
	STATION STE-CROIX	1,375.26
	GARAGE MUNICIPAL	95.59
	USINE D'EAU POTABLE	2,069.00
LA RONDE	21 INSCRIPTIONS T/JEUX	339.78
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	RÉFECTION 3 <sup>ÈME</sup> RANG EST ET RANG DES PLAINES	56,323.99
LES PTITS MOTEURS ENR.	ESTIMÉ & RÉP. LAVEUSE PRESSION	277.89
MARC HAMEL CAMIONNEUR	TRANSPORT & NIVELEUSE CÔTE DU BATEAU, GARAGE , STATION POMPAGE	2,681.53
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE JUIN	7,625.40
PITNEY BOWES LEASING	LOC. TIMBREUSE TÉLÉ-RECHARGE	132.86
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES LOISIRS	16.71
	PIÈCES & ACCESSOIRES LOISIRS	1.95
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	15.51
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	13.09
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	14.82
	CIMENT C/COMM.	16.90
REMBOURGEMENT D'AUTOS DAIGLE INC	RÉP. SUR SAVANA VAN /VOIRIE	304.12
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE JUIN	4,771.51
	LICENCE RADIO INCENDIE	230.00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JUILLET	7,840.99
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	1,442.07
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE JUIN	328.42
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	HÔTEL DE VILLE	55.21
	USINE D'EAU POTABLE	55.21
	STATION SAINTE-CROIX	55.21
	GARAGE MUNICIPAL	55.21
	DÉGRILLEUR	55.21
	INCENDIE	55.21
TELUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	107.86
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	951.86
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	65.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	71.00
	ESCOMPTE	-1.95
ZOO DE GRANBY	SORTIE T/JEUX (PREMIER VERS.)	208.77
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	179.17
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>263,865.09</b>

**COMPTES À PAYER DE JUILLET 2004**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
---------------------	------------------------------	----------------

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

AIDE INFORMATIQUE G.GOSSELIN	CONTRAT MAINTENANCE (2 <sup>IE</sup> ME)	80.52
ASCENSEURS THYSSEN- KRUPP	ENT. TRIMESTRIEL	510.71
BIOLAB	CRÉDIT CORR. FACTURE 51314 ANALYSE DE L'EAU ANALYSE DE L'EAU	-144.42 5.75 316.61
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	60.00
CAMPING BELLE-VUE INC.	SORTIE T/JEUX	54.00
COOPÉRATIVE JEUNESSE	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	400.00 200.00
CORP. DES MAÎTRES MÉCA- NICIENS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC	ACHAT CODE NATIONAL PLOMBE- RIE CANADA 1995	88.11
ENVIROFLEX	TRAVAUX D'ENT. U/EAU ST- ÉDOUARD & DÉGRILLEUR TRAVAUX D'ENT. PUISARDS	2,607.62 493.46
FORTIER 2000 LTÉE	RÉP. PONCEAU POINTE-PLATON	168.40
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE ÉQUIP. VOIRIE	53.00 69.00 61.00 25.00 23.71 27.72
GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AOÛT 2004	866.89
GROUPE DRAINAMAR	ENT. SECTEUR C R/ÉGOÛT SAN.	552.12
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES	T-SHIRTS T/JEUX	430.07
JEAN LECOURS	FRAIS REPAS	19.14
LAVAL CONSTRUCTION	ENT-RÉP TROTTOIR RUE PRINC.	754.12
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	RÉCUPÉRER DÉPÔT DE GARANTIE VERSÉ EN TROP LE 21-10-02	-953.90
LES EXCAVATIONS STE- CROIX INC.	RÉSERVE 0-3/4	543.01
MACHINAGE ET SOUDURE CASTONGUAY ENR.	POUR MACHINE À PERCER SOUS- PRESSION	150.96
MARIE-JOSÉE RIVEST	REMB. INSCRIP. T/JEUX	260.00
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	RÉP. RANG DES PLAINES VOIRIE	701.97
PAVAGE CHABOT INC.	REMB. GARANTIE RAPIÉÇAGE 2004	4,200.00
NATHALIE LEMAY	FRAIS DÉPLACEMENT T/JEUX	34.30
PELOUSES RICHER BOULET INC.	RÉP. TERRAINS SUITE BRIS D'AQUEDUC	69.48
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	14.14
PETITE CAISSE (GÉRALD)	RENFOUEMENT (BIENS NON DU- RABLE,ÉPICERIE, LOC. FILMS, PA- PETERIE, BRICOLAGE, JOUETS ET ENT. PARC)	203.96
PG MENSYS	FORMATION SEPTEMBRE (FRANCE DUBUC)	143.78
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TUYAU DE REMPL. POUR CHLORE	31.00
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ÉD.	741.99
POTHIER DELISLE, SOCIÉTÉ D'AVOCATS EN FIDUCIE	EXPROPRIATION DOSSIER # 4680006 SIMON & RENÉE POULIOT LOT 100-P (DEBOURSÉ À 100 %)	2,600.00
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE CRÉDIT PERMANGANATE	1,863.41 -23.01
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JUIN 2004 DÉGRILLEUR RÉCUPÉRATION DES VERTS LOC. CONTENEUR RÉCUPÉRATION DES VERTS SERVICE JUILLET 2004 LOISIRS SERVICE RÉSIDENTIEL AOÛT 2004	39.45 465.65 58.27 417.07 132.40 7,840.99
ROLEM INC.	ACHATS 2 GANTS U/POMP ET EAU TRAITÉE USINE EAU	32.76
SERVICES BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	118.98
SIFTO CANADA INC..	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	2,371.41

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉP. RÉSERVOIR/CAMION INC.	46.01
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	19.46
	PAPETERIE	15.16
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	27.60
TELE-RECHARGE	TIMBRES	500.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	64.50
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.00
UNITE REGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT CHAUDIÈRE-APPALACHES	FORMATION LOISIRS ÉTÉ 2004	285.04
ZOO DE GRANBY	SORTIE T/JEUX (DEUXIÈME VERS.)	201.87
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>31,697.38</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>320,991.85</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 14-2004 À 15-2004

206-2004

**DÉMISSION DE M. PIERRE SÉVIGNY, SALARIÉ SUR APPEL OU DE GARDE**

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Pierre Sévigny, à compter du 26 juillet 2004, à titre de salarié sur appel ou de garde depuis le 10 août 2003.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Pierre Sévigny et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli à ce titre au sein de la municipalité de Sainte-Croix.

207-2004

**ENGAGEMENT DE M. MARIN LAFLEUR, SALARIÉ SUR APPEL OU DE GARDE**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Marin Lafleur pour agir à titre de salarié sur appel ou de garde en remplacement de M. Pierre Sévigny.

Début de l'emploi : 04 juin 2004

Rémunération : 11.44 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

208-2004

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE JUILLET 2004 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 JUIN 2004 AU 24 JUILLET 2004	GÉRANT D'ARÉNA	2,076.96
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	1,336.20
	AVANTAGES SOCIAUX	507.71
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3,920.87</b>

**COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2004 – RATIFICATION**

<b><u>FOURNISSEURS</u></b>	<b><u>DESCRIPTION DU COMPTE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
CIMCO RÉFRIGÉRATION	RÉPARATION COMPRESSEUR # 3 SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION	7,361.60
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,682.87

### SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE JUIN	1,614.14
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE	37.10
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE JUIN	981.97
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	PERMIS BAR 2004/2005	868.00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS	REMISE DE JUIN	62.97
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	212.71
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12,821.36</b>

### COMPTES À PAYER DE JUILLET 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS, DROLET, GÉLINAS & LANOUILLE, COMPTABLES AGRÉES	VÉRIFICATION COMPTABLE EXERCICE 2004	1,512.58
ENVIROFLEX	VIDER PUISARDS	89.72
GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AOÛT 2004	327.17
ICI CANADA INC.	PEINTURE ARÉNA	1,043.62
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	RÉFEC. BANCS CHAMBRES	843.80
	RÉFEC. TABLETTES CHAMBRES	159.42
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3,976.31</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>20,718.54</b>

209-2004

#### ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2004

Les états financiers sont remis à chacun des membres du conseil.

M. Michel Routhier commente les états financiers.

Revenus .....	:	190 058 \$
Dépenses .....	:	268 206 \$
Déficit réel .....	:	(78 148 \$)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a.

210-2004

#### AFFECTATION DU SOLDE BUDGÉTAIRE NON UTILISÉ

**ATTENDU** que le déficit réel d'exercice au 31 mai 2004 est inférieur de 22,296. \$ à celui originalement prévu;

**ATTENDU QUE** ce solde est donc disponible à l'état des activités financières de la municipalité du poste budgétaire 02-70130-959 et se traduira donc en un surplus budgétaire;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser qu'un montant de 22,200.00 \$ du fonds des activités financières de la municipalité, poste numéro 03-30007-000, soit affecté à un fonds réservé appelé «loisirs en général», poste budgétaire numéro 55-91904-000.

**QU'**un transfert budgétaire d'autant afin de procéder soit fait du poste budgétaire numéro 02-70130-959 au poste budgétaire numéro 03-30007-000.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (14/07/2004)**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC**

211-2004

**DOSSIER DE M. PIERRE BOISVERT, LOT 189-P**

**ATTENDU QUE** le projet proposé par monsieur Pierre Boisvert, lot 189-P, respecte la réglementation en vigueur dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** la zone blanche de la municipalité a des terrains résidentiels prêts à construire disponibles;

**CONSIDÉRANT** l'absence de terrains disponibles dans la zone blanche pour la construction de résidence secondaire;

**CONSIDÉRANT** l'harmonie du projet avec le secteur de villégiature;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U32-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Pierre Boisvert auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

212-2004

**DOSSIER DE M. PASCAL BÉDARD, LOT 4-P (AMENDEMENT)**

**ATTENDU QUE** le demandeur monsieur Pascal Bédard désire implanter une roulotte sur le lot 4-P;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande localisée sur le lot 4-P de monsieur Pascal Bédard est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QU'IL** aura l'obligation d'avoir une installation septique conforme au Q-2, R.8;

**CONSIDÉRANT QU'IL** devra obtenir un certificat d'autorisation émis par la municipalité à chaque année pour implanter la roulotte sur le terrain, ce certificat sera valide du 15 avril au 15 novembre seulement;

**CONSIDÉRANT** notre résolution numéro 150-2004 datée du 1<sup>er</sup> juin 2004 et la demande de correction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec datée du 5 juillet 2004;

**CONSIDÉRANT** l'exigence prévue à l'article 58.2 de la loi relativement aux espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone blanche de la municipalité a des terrains résidentiels prêts à construire disponibles;

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'y a pas de terrains à l'intérieur de la zone blanche qui permettent l'implantation d'une roulotte temporaire et/ou permanente;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U19-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Pascal Bédard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

213-2004

#### DOSSIER DE M. GUY BOUGIE, LOT 157-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Guy Bougie et localisée à : route Marie-Victorin, Sainte-Croix, lot 157-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Guy Bougie, lot 157-P, selon la recommandation U33-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2004

214-2004

#### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 159-1990 fut adopté le 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1990;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 169-1991, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 et le règlement de lotissement numéro 171-1991 furent adoptés le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-1990, 169-1991, 170-1991 et 171-1991 de façon à :

- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB4 à même les zones RA3 et C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC4 à même la zone C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC5 à même la zone C1;
- agrandir l'aire d'affectation résidentielle de forte densité RC2 à même la zone RA3;
- créer une nouvelle zone résidentielle « 44-H » à même les zones 17-H, 28-H et 29-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle « 45-H » à même les zones 29-C et 30-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle « 46-H » à même la zone 29-C;
- agrandir la zone résidentielle 17-H à même la zone 28-H;
- agrandir la zone résidentielle 18-H à même la zone 28-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 44-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 45-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 46-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 44-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 45-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 46-H;

**IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne,**



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc,**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE CE PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 341-2004 SOIT ADOPTÉ ET QUE CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 341-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 341-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2004

215-2004

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé «Plan d'urbanisme» portant le numéro 159-90 fut adopté le 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1990;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-90 et 170-1991 de façon à :

- **agrandir l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB-3 à même l'aire d'affectation industrielle I-3.**
- **agrandir la zone d'habitation 42-H à même la zone industrielle 38-I.**

**ATTENDU** que le conseil de cette municipalité a adopté le 14<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2004, le projet de règlement numéro 343-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 06<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2004 sur le projet de règlement numéro 343-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 06<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2004, le second projet de règlement 343-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** qu'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 14<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2004 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc,**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron,**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 343-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :**

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

QUE le règlement numéro 343-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 343-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

216-2004

### COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE - RAPPORT FINAL DU COMITÉ

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la fête de la Saint-Jean Baptiste de la journée du 23 juin 2004.

MUNICIPALITÉ		COMITÉ ORGANISATEUR	
Recettes :	0.00 \$	Recettes :	9 695.00 \$
Dépenses :	0.00 \$	Dépenses :	10 400.00 \$
Déficit :	0.00 \$	Déficit :	(705.00 \$)
Avance de fonds :	0.00 \$		

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 705.00 \$ du comité organisateur.

Que le déficit au montant de 705.00 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 3 686.40 \$.

Que les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 2 981.40 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2005.

D'adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur et à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

217-2004

### SERVICES FINANCIERS – RENOUELEMENT DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES 2004

Offre de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière.

Nouvelle offre rétroactive au 01 juin 2004 en vertu des correspondances datées du 09 et 21 juin 2004 et du 22 juillet 2004.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la présente offre et de renouveler l'entente pour un terme d'un (1) an.

### VOIRIE

#### RÉFECTION DU 3<sup>IÈME</sup> RANG EST ET DU RANG DES PLAINES

218-2004

#### ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX RÉVISÉ ET FINANCEMENT

##### Dépenses

- Les Excavations Ste-Croix inc. (contrat)	56,323.99 \$
- Cogemat inc. (laboratoire)	517.61 \$
- Location LPL inc. (compacteur)	<u>649.89 \$</u>

Coût du projet : 57,491.49 \$

(-) Retour de taxes 3,498.72 \$

Coût net du projet: 53,992.77 \$

Financement permanent requis : 53,992.77 \$

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter l'état révisé présenté.

La présente amende les résolutions numéros 194-2004 et 195-2004.

### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

219-2004

#### TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DES CHEMINS ET RANGS

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiéçage mécanique selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 57,474.86 \$ à Pavage Chabot inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 9 juin 2004. Le solde restant au montant de 6,386.10 \$ sera versé aux temps et conditions prévus par ledit contrat.

Que le financement supplémentaire alors requis en vertu de la résolution numéro 157-2004 n'est plus requis en raison d'un coût net de 59,974.62 \$.

220-2004

#### FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS ET RANGS

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage et de débroussaillage des chemins et rangs **que partiellement**, et d'autoriser le paiement d'une somme de 6,672.03 \$ à Entretien M.L., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 3 juin 2002.

Que la retenue de garantie au montant de 953.90 \$ ne soit pas libérée puisqu'il a été constaté que l'entretien de certains fossés dont ceux du 3<sup>ième</sup> rang Est et du rang du Petit-Village ne sont pas faits selon les normes du devis.

Que la retenue de garantie pourra être libérée qu'après reprise des travaux et acceptation de ceux-ci par notre inspecteur municipal, M. Stéphane Milot.

#### RÉFECTION DU PONCEAU DU RUISSEAU DU PETIT-SAULT, 2<sup>ÈME</sup> RANG OUEST

221-2004

#### SOUSSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| ➤ Les Excavations Ste-Croix inc. | 40,849.52 \$ |
| ➤ Lemay Croteau inc.             | 43,709.50 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ne pas accepter aucune des soumissions déposées et de reporter ce projet à une date indéterminée.

De libérer les soumissionnaires de leur engagement pour ce projet.

### DÉVELOPPEMENT RUE MARCEL FAUCHER, PROJET # 501674

#### PARTICIPATION MUNICIPALE AU PROJET

222-2004

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (FACTURE EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

**ATTENDU** l'entente de principe survenue le 04 mai 2004 avec le promoteur Claude Picard de Construction C. J. Picard inc.;

**ATTENDU** la recommandation de M. Réal Rousseau de Polygec inc., à l'effet d'accepter les quantités indiquées à la facture numéro 002660 des Excavations Ste-Croix inc. au montant de 10,853.30 \$ dans le cadre de ce projet;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004

**IL EST** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la recommandation de Polygec inc. et de payer à Excavations Ste-Croix inc. la somme de 10,853.30 \$ selon leur facture.

223-2004

### FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 222-2004 relativement aux travaux de voirie dans la nouvelle rue Marcel Faucher;

**ATTENDU QUE** pour payer lesdits travaux, un financement de 10,192.81 \$ est requis pour procéder;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense en provenance du poste budgétaire # 22-32003-721 au poste budgétaire # 22-32010-721 pour un montant de 9,300. \$, et d'affecter une partie du solde budgétaire non utilisé des travaux de rapiéçage prévus au poste budgétaire # 02-32000-521 au poste # 22-32010-721 pour couvrir le solde manquant (1,000. \$) au paiement de cette dépense.

### TRAITEMENT DES EAUX USÉES - TRAVAUX CORRECTIFS

224-2004

### OFFRE(S) DE SERVICES ET MANDAT

Deux soumissions demandées et reçues.

- Roche ltée 2,500. \$ (en sus d'un prix budgétaire de 1,000. \$ pour la surveillance des travaux et mise en route);
- Polygec inc. 2,175. \$ ;

Toutes taxes applicables sont en sus des prix indiqués.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater Polygec inc. à procéder aux travaux correctifs pour le prix soumis selon leur offre datée du 16 juillet 2004.

D'autoriser Polygec inc. à nous représenter auprès des différents ministères du gouvernement du Québec relativement à ces travaux correctifs.

### VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À L'INTERSECTION DES ROUTES 132 & 271

225-2004

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**ATTENDU QUE** l'interdiction de virage à droite au feu rouge : intersection 132 (rue Principale) et route 271 (rue Laurier) pour les véhicules en provenance de l'ouest sur la route 132;

**ATTENDU QU'**il s'agit de routes et d'un feu de circulation sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QU'**un an après l'autorisation du virage à droite au feu rouge au Québec, des études démontrent qu'il n'y a pas d'augmentation de cas d'accident;

**ATTENDU** l'absence de traverse à piéton et la présence de bonne vision des véhicules provenant de la rue Laurier et rue Auger;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de lever l'interdiction de virage à droite au feu rouge : intersection 132 (rue Principale) et route 271 (rue Laurier) pour les véhicules en provenance de l'ouest sur la route 132 car le conseil municipal juge que le virage à droite peut s'effectuer de façon sécuritaire.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Camping Belle-View : Mode d'évaluation par le service d'évaluation de la MRC selon la loi.
- Recherche en eau potable (développement) et rencontre avec l'hydrogéologue dès septembre.
- Restriction d'arrosage d'eau potable toujours en vigueur.
- Suggestion de projet d'économie d'eau potable pour les chasses d'eau.
- Sécurité à l'arrêt stop coins Laflamme et la Falaise (lettre déjà adressée à ce sujet à la commission scolaire).
- Marché aux puces 21 et 22 août.

226-2004

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 05 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier